

Paris le 13 mai 2009

Un chiffre d'affaires consolidé au 1^{er} trimestre 2009 stable à périmètre constant (-0,5%) et en progression en France.

Foncière Europe Logistique réalise une augmentation de capital lui permettant d'augmenter ses fonds propres d'un montant de 51 112 884 euros. L'opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, est garantie par Foncière des Régions.

Chiffre d'affaires consolidé

En milliers d'euros	T1 2009	T1 2008	Var (%)	Var à périmètre constant (%)
Logistique France	15 296	14 283	+ 7,1%	+ 1,9%
Logistique Allemagne	2 132	4 709	- 54,7%	- 11,6%
Locaux d'activité	2 628	2 593	+ 1,4%	+ 2,8%
Garonor Aulnay	4 234	4 195	+ 0,9%	- 4,2%
TOTAL	24 291	25 780	- 5,8%	- 0,5%

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2009 s'élève à 24,3 M€ contre 25,8 M€ pour la même période en 2008, soit une variation de - 5,8%, pour une baisse à périmètre constant de - 0,5%.

Cette baisse est principalement imputable à une indemnité de résiliation de bail perçue en 2008 de 2,3 M€ (soit un an de loyer) et portant sur l'actif de Bingen (Allemagne). Hors prise en compte de cette indemnité, le chiffre d'affaires consolidé augmente de + 1,0%

Les autres éléments pris en compte sont :

- Les mises en service au dernier trimestre 2008 des sites Corbas Mérieux, Châlon sur Saône, Dunkerque et Bollène (+ 1 M€),
- L'augmentation de la vacance en Allemagne (- 0,3 M€),

- La relocation des actifs de Corbas Mérieux, Saint Witz et St Quentin Fallavier (+ 0,5 M€),
- La cession des actifs Sénart 7 (- 0,4 M€) et Metz Trémery (- 0,2 M€).

A périmètre constant, la bonne tenue du portefeuille des actifs situés en France permet de compenser la hausse de la vacance observée sur le portefeuille allemand (Wuppertal).

Augmentation de capital

Foncière Europe Logistique (« FEL ») lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant brut prime d'émission comprise de 51 112 884 euros par émission de 25 556 442 actions nouvelles au prix de 2 euros par action à raison de 2 actions nouvelles pour 7 actions existantes. Cette émission vise principalement à renforcer ses fonds propres, compte tenu de l'environnement économique et financier actuel. Selon les circonstances et les opportunités, elle pourra également permettre à la Société de financer des opérations de développement.

Foncière des Régions et Cardif Assurance Vie se sont engagés à souscrire à titre irréductible à cette opération à concurrence de leur quote-part (soit respectivement 59,88 % et 7,48 % du capital de FEL), marquant ainsi leur souhait de continuer à soutenir la Société et à participer en tant qu'actionnaire à la stratégie de développement à long terme poursuivie par FEL. Foncière des Régions s'est par ailleurs engagée à assurer le succès de l'opération dans son intégralité.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- Une augmentation de capital de 51 112 884 euros (prime d'émission incluse) par émission de 25 556 442 actions nouvelles au prix de 2 euros par action, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») et représentant environ 28,57% du nombre d'actions existantes avant opération et, pour un actionnaire qui ne souscrirait pas à l'augmentation de capital, une dilution d'environ 22,22%;
- Chaque actionnaire se verra attribuer gratuitement un DPS par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 14 mai 2009. 7 DPS lui donneront le droit de souscrire à 2 actions nouvelles à titre irréductible. Les souscriptions à titre réductible sont admises ;
- La période d'exercice des DPS commencera le 15 mai 2009 et se terminera le 28 mai 2009. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010757724 ;
- Le règlement livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 10 juin 2009 ;
- Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront, dès leur émission, complètement assimilées aux actions existantes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales ;
- FEL a reçu de la part de Cardif Assurance Vie, actionnaire détenant 7,48% de son capital, un engagement irrévocable de souscrire à titre irréductible à la totalité de la quote-part à laquelle lui donne droit sa participation.
- Foncière des Régions, actionnaire à hauteur de 59,88% du capital de FEL, s'est engagée à souscrire (i) à titre irréductible à la totalité de la quote-part à laquelle lui donne droit sa participation actuelle et (ii) à passer un ordre de souscription à titre réductible pour la totalité des actions nouvelles restant à émettre, après déduction du nombre d'actions faisant l'objet des engagements de souscription à titre irréductible mentionnés ci-avant, étant précisé que l'allocation finale pourra être réduite en fonction

de la demande totale de souscription aux actions nouvelles (l'opération est ainsi garantie à 100% par Foncière des Régions).

BNP Paribas et HSBC dirigeront cette opération en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Information du public

Un Prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°09-136 en date du 13 mai 2009 est disponible sans frais au siège social de Foncière Europe Logistique, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de Foncière Europe Logistique (www.fonciere-europe-logistique.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ce Prospectus est composé du Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2009 sous le numéro R09-044 et d'une Note d'Opération, visée par l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2009, qui contient le résumé du Prospectus.

Facteurs de risque

Foncière Europe Logistique attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu qu'à la date du Document de Référence et de la Note d'Opération, d'autres risques, non identifiés à ce jour ou dont la réalisation n'est pas considérée par Foncière Europe Logistique comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs ou le prix de marché de ses actions, peuvent exister.

Prochain événement financier

16 juillet 2009 : Publication des résultats semestriels 2009

A propos de Foncière Europe Logistique

Foncière Europe Logistique, détenue à près de 60% par Foncière des Régions, est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) spécialisée dans la détention d'actifs logistiques et de locaux d'activités. Au 31 décembre 2008, Foncière Europe Logistique détient un patrimoine valorisé 1,315 milliard d'euros, avec des actifs localisés en France et en Allemagne et le montant de sa dette nette s'élève à 809 millions d'euros.

Le conseil de surveillance de Foncière Europe Logistique est présidé par Yan Perchet.

La gestion de Foncière Europe Logistique est assurée par son gérant, la société FEL Gestion, représentée par son président François de La Rochefoucauld depuis le 1^{er} décembre 2008.

Foncière Europe Logistique est cotée sur Euronext Paris, compartiment B (FR0000064305 - FEL)

Contact Foncière Europe Logistique :
Alexis Guétin – Secrétaire Général
alexis.guetin@fdr.fr
Tél : 01.58.97.54.45

Retrouvez ce communiqué sur www.fonciere-europe-logistique.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune offre publique de titres n'est effectuée aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act.

Aucune offre publique n'est effectuée au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations sont uniquement destinées aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« Order ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(1) de l'Order ou d'autres personnes auxquelles Foncière Europe Logistique peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Order (toutes ces personnes étant ci-après dénommées les « personnes autorisées »). Aucune autre personne que les personnes autorisées ne doit agir en fonction ou se référer à ces informations. Tout investissement ou activité inhérente n'est disponible uniquement qu'aux personnes autorisées. Seules ces personnes peuvent s'engager dans de telles activités.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur localement. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.